CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E181324** **VALABLE JUSQU'AU** **27/11/2027**

ÉDITÉ LE 29/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2016

Raison sociale : HK RENOV

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 29/08/2025

Capital : 50 000

21 RUE SAGLIO
67100 STRASBOURG

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2016 B 01956

Siret : 822 600 672 00023

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 4601409

Assurance Responsabilité Travaux :
ACTE IARD 2 725642

Assurance Responsabilité Civile :
ACTE IARD 2 725642

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 03 88 83 47 64 **Fax :**

Portable : 06 59 66 65 89

Responsabilité légale :
KURUM HASAN PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.hk-renov.fr

E-mail : hk-renovation@outlook.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 200 600 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	1	22/10/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur	11	19/06/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)		27/11/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/10/2026 14:18

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E181324** **VALABLE JUSQU'AU** **27/11/2027**

ÉDITÉ LE **29/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2016
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 29/08/2025
Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2016 B 01956

Siret : **822 600 672 00023**
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 4601409
Assurance Responsabilité Travaux :
ACTE IARD 2 725642
Assurance Responsabilité Civile :
ACTE IARD 2 725642
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : **HK RENOV**

21 RUE SAGLIO
67100 STRASBOURG

Téléphone : 03 88 83 47 64 **Fax :**
Portable : 06 59 66 65 89

Site Internet : http://www.hk-renov.fr
E-mail : hk-renovation@outlook.fr

Responsabilité légale :
KURUM HASAN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	19/06/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	27/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/10/2026 14:18

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.